



Conakry, le 20 MAR 2020 20.....

**MINISTRE DES PÊCHES,
DE L'AQUACULTURE
ET DE L'ECONOMIE MARITIME**

N° 047 /MPAEM/CAB/SG/CC/DN

Le Ministre

Lettre Circulaire

Objet : Autres mesures de prévention du COVID-19 dans le domaine des pêches.

Conformément aux mesures prises par le gouvernement guinéen pour maîtriser la propagation de la pandémie COVID 19 notamment le lavage des mains avec l'eau de javel ou la solution hydro-alcoolique, les mesures suivantes sont prises dans le domaine des pêches :

- les navires de pêche (industrielle et artisanale) battant pavillon guinéen en réparation technique ou en activité dans les pays à risque sont interdits d'entrer dans la ZEE guinéenne sans autorisation préalable et sont astreints à se soumettre au contrôle et suivi sanitaire suivant les directives de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS) ;
- tout navire de pêche battant pavillon guinéen en provenance d'autres pays doit communiquer au Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime par tous les moyens appropriés la date, l'heure et le lieu d'entrer ainsi que toutes autres informations jugées nécessaires pour être suivi conformément aux directives de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire ANSS ;
- les navires de pêche étrangers opérants hors des eaux sous juridiction guinéenne sont interdits de débarquement et d'escale dans les ports guinéens, jusqu'à nouvel ordre sauf en situation d'urgence et sur autorisation préalable des services compétents ;
- les opérations de transbordement en mer de quelque nature que ce soit sont suspendues à l'ensemble des navires et aux pirogues de la pêche artisanale ;
- les embarcations de pêche artisanale opérant dans les eaux sous juridiction guinéenne sont tenues de déclarer leurs sorties en mer et il leur est interdit d'embarquer des tiers en mer.

Par ailleurs, le Ministère des pêches invite les usagers des ports, débarcadères et marchés de poisson à observer les mesures d'hygiène et de prévention recommandées par le Ministère de la Santé.

Le Ministre des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime sait compter sur la collaboration de tous les opérateurs et professionnels du secteur.

**P. le Ministre P O
Le Secrétaire Général**


Sophiane SANKHON